

Séminaire « Soutenabilités »

Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

Nom : Casoni

Prénoms : Alain

Institution ou entreprise : Maire de Villerupt

Axe(s) :

- Quelles interdépendances et quelles formes d'autonomie à différentes échelles ?

Intitulé de votre contribution : Pour une juste répartition des richesses et des charges en territoire transfrontalier

Résumé de votre contribution :

La pandémie du COVID 19 a mis en évidence le paradoxe des impacts du mode de développement du Luxembourg sur les territoires et les communes frontalières françaises. A l'heure où notre voisin a engagé son déconfinement et se réinterroge sur les pistes à mettre en oeuvre au niveau économique et fiscal, il y a urgence pour la France à se saisir de la recommandation du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe pour permettre à nos territoires frontaliers d'être acteurs d'un projet de développement équitable avec nos voisins luxembourgeois. A cet effet la mise en oeuvre d'une compensation financière à l'égal de principes existants déjà au sein de l'Union Européenne ou avec la Confédération Helvétique ne saurait être une option parmi d'autres mais bien un préalable à toute négociation sur le codéveloppement.

France Stratégie – Appel à contribution COVID 19 un après soutenable :

Contribution d'Alain CASONI Maire de Villerupt :

Depuis de nombreuses années, les élus du Pays-Haut alertent sur les impacts du mode de développement du Grand-Duché du Luxembourg sur la vie économique, sociale et environnementale des communes frontalières françaises.

La crise sanitaire que nous connaissons à contribuer à révéler voire amplifier les paradoxes accumulés sur nos territoires frontaliers depuis des décennies.

En premier lieu, il convient de rappeler que la France assume en lieu et place du Luxembourg, la prise en charge du quart de sa population active.

A ce jour, ce ne son pas moins de 106 000 frontaliers français, formés par la France (coût de leurs formations : 12,5 Milliards d'euros) qui enrichissent le Grand-Duché via les richesses produites par leur travail et leurs impôts prélevés à la source. Des chiffres qui ne prennent pas en compte les 25 000 actifs français résidents dans ce pays.

106 000 actifs frontaliers dont nos communes assument les coûts de prise en charge sans rien percevoir de la fiscalité des entreprises.

106 000 actifs et retraités frontaliers qui cotisent mensuellement à l'Assurance Dépendance au Grand-Duché mais qui sont toujours laissés à la charge des départements quand la perte d'autonomie les affecte.

De plus, aujourd'hui 23 000 retraités français, résidents de nos communes, sont imposés au Luxembourg et ce en contradiction avec les recommandations de l'O.C.D.E. (Art. 18) ...demain ils seront plus de 100 000. !

Enfin, 14 000 chômeurs issus du marché du travail luxembourgeois où une partie de leurs impôts alimente la Caisse de Chômage du Grand-Duché, mais pris en charge par l'UNEDIC avec à la clef un coût de 120 000 000 d'euros en 2018. ...et sans que sur nos territoires frontaliers le taux de chômage ne s'en trouve amélioré.

Une facture qui ne manquera pas d'exploser pour la France au regard des mesures de chômage partiel et de licenciements qui résulteront de la période de pandémie au Grand-Duché.

Au total...le montant des externalités positives apportées par la France au Luxembourg d'ici 2030 est estimé à 33,6 Milliards d'euros...quand l'engagement du Luxembourg lors de la signature de la nouvelle convention fiscale bilatérale France-Luxembourg se monte à 120 millions d'euros au profit des T.E.R. et d'ici 2030 !

Ce système érigé autour des failles de la construction européenne permet finalement au Luxembourg d'exporter chez ses voisins allemands, belges et français, la moitié de ses charges... et ce en toute légalité.

Nos communes, frontalières du Luxembourg, sont progressivement devenues les plus pauvres de France et doivent malgré elles suppléer l'offre de services publics du pays le plus riche d'Europe.

Une situation qui perdure depuis plus de trente ans.

C'est sur la base de ses constats qu'un nombre grandissant d'élus de ces territoires frontaliers demandent avec insistance et persévérance la mise en place d'une compensation financière du Luxembourg en direction de nos communes.

Cette compensation, comme il en existe sur d'autres territoires frontaliers au sein de l'Union Européenne ou avec la Suisse, permettrait non seulement de redresser les finances locales, retrouvant ainsi une trajectoire fiscale vertueuse, mais également de rééquilibrer notre

compétitivité fiscale en amenant le Luxembourg à rétrocéder annuellement 10% des 2,2 milliards d'euros que représentent chaque année les externalités positives totales apportées par les territoires français et leurs frontaliers au budget de ce pays.

Mais au motif que le Luxembourg ne souhaite pas assumer les charges de ses responsabilités, la France cherche avec constance et de façon incompréhensible, des solutions alternatives autonomes, c'est-à-dire des solutions ne mobilisant que le contribuable local français et le budget de la France.

Ce fut le cas hier avec la création d'une Opération d'Intérêt National en 2010 puis la mise en place d'un Etablissement Public d'Aménagement (E.P.A. Alzette Belval) en 2012.

Ce fut le cas avec la création en 2013 du G.E.C.T. et la commande en avril 2018 d'un rapport au Préfet de Région pour l'écriture d'un projet de codéveloppement dont nos territoires et les élus attendent toujours sa finalisation.

C'est encore le cas avec la création en 2019 d'un Pôle Métropolitain Frontalier suite à la recommandation de la D.A.T.A.R.

Puis c'est encore un outil supplémentaire qui a été mis en place le 30 Janvier dernier avec le lancement de la mission de préfiguration de l'International Bau Austellung (I.B.A.) Alzette Belval.

Ainsi ce sont encore et toujours nos communes et les contribuables locaux qui de toutes parts, sont appelés à cofinancer projets et études pour, au final, rester parmi les communes les plus pauvres de France.

Si les études et les structures se sont empilées...la question de fond des moyens à mobiliser n'est toujours pas réglée.

Et aujourd'hui nous en arrivons à une situation où au-delà des élus des communes, ce sont les citoyens eux même qui manifestent leurs interrogations voire leurs oppositions à des projets pourtant utiles à un codéveloppement transfrontalier par crainte de voir les communes et intercommunalités recourir au levier fiscal pour les réaliser.

Enfin, c'est encore la France qui, aujourd'hui, offre au Grand-Duché le bénéfice de l'imposition du télétravail au-delà des 29 jours conventionnels et ce alors que l'encre de la convention fiscale instaurant ce nouveau plafond n'est pas encore séchée.

La solution à ces problèmes existe pourtant et n'a pas d'alternative.

Seule une juste répartition des impôts et des charges en territoires frontaliers, comme vient de le voter, à Strasbourg et à la quasi-unanimité, le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe le 30 Octobre 2019, est de nature à apporter une solution structurelle durable.

Une recommandation appuyée par l'unanimité des élus du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain, par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle et, à ce jour, par plus de soixante Maires, Conseils Municipaux et intercommunalités des territoires frontaliers avec le Luxembourg.

Le rétablissement de la compétitivité économique du Nord Lorrain passe plus par l'élévation du niveau de prise en charge des actifs et retraités frontaliers par le Grand-Duché que par l'élévation du niveau de contribution de la France à la croissance du Luxembourg.

En ce sens, la compensation financière n'est pas une option parmi d'autres, elle constitue le préalable à toute négociation sur le codéveloppement.

Alors que le Luxembourg met progressivement en œuvre son déconfinement et après qu'ait été relevé l'apport irremplaçable et inestimable des frontaliers - français en particulier - au système sanitaire luxembourgeois, il serait incompréhensible que les jours d'après puissent ressembler aux jours d'avant.

Le rappel de ces constats et de cette proposition de compensation financière a vocation à affirmer d'abord la volonté de nos territoires frontaliers à être acteurs d'un projet de codéveloppement équitable avec le Grand-Duché.

Mais il a surtout vocation, alors que le rôle des frontaliers a été mis en pleine lumière pour la poursuite de l'économie du Luxembourg et la préservation de la santé de ses citoyens et résidents, à dire l'urgence pour la France à se saisir de la recommandation du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe en vue de donner enfin aux collectivités locales françaises les moyens financiers indispensables à la mise en œuvre avec le Luxembourg, d'un véritable projet de codéveloppement juste et équilibré de part et d'autre de la frontière.

Alain Casoni.

Maire de Villerupt

Vice-Président de la C.C.P.H.V.A.

Conseiller Départemental de Meurthe et Moselle.